

UN·E DIRECTEUR·RICE FINANCIER·ÈRE STATUTAIRE – TEMPS PLEIN (H/F/X)

Vous avez une vision stratégique de la gestion publique, une expertise avérée en matière financière, budgétaire et légale, et souhaitez relever un défi de management transversal au cœur d'une administration dynamique ?

La Ville de Dinant vous offre l'opportunité d'exercer une fonction-clé à haute responsabilité, au sein du Comité de direction et en étroite collaboration avec la Direction générale.

NOTRE OFFRE

- Un travail qui a du sens, au service des citoyens
- Des chèques-repas (7,15€)
- Prise en charge de l'assurance hospitalisation
- Une allocation de fin d'année
- Un pécule de vacances
- Le régime de congé secteur public
- Possibilité de télétravail
- La valorisation de l'ancienneté
- Montants annuels bruts selon l'index en vigueur : entre 87.403,68 € et 126.154,08 €

LES MISSIONS DU·DE LA DIRECTEUR·RICE FINANCIER·ÈRE SONT DÉFINIES PAR LES ARTICLES L1124-25 ET L1124-40 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION.

VOS MISSIONS :

Le directeur financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire de la commune.

Dans le cadre du système de contrôle interne, il est chargé :

1. de l'utilisation efficace et économique des ressources;
2. de la protection des actifs;
3. de fournir au directeur général, des informations financières fiables.

Le directeur financier :

- rédige, en toute indépendance, des avis financiers et budgétaires motivés, d'initiative ou à la demande
- acquitte les mandats de dépenses
- garantit la légalité des recettes, saisies et garanties hypothécaires
- tient la comptabilité communale et établit les comptes annuels
- gère la trésorerie et les emprunts
- participe à l'élaboration des budgets et modifications budgétaires
- siège au Comité de Direction et collabore avec le Directeur général
- effectue le suivi financier du programme stratégique transversal
- supervise les procédures financières des entités consolidées (ASBL communales, fabriques d'église, zone de police, zone de secours, etc)
- assure une veille juridique et réglementaire dans son domaine d'activité

Le directeur financier développe des synergies entre la Ville et le CPAS.

COMPÉTENCES ATTENDUES :

- Expertise en comptabilité publique, finances locales, marchés publics et fiscalité
- Maîtrise de la législation communale et de la loi organique des CPAS
- Rigueur, organisation, analyse et synthèse
- Capacités managériales, communication aisée
- Orientation solution
- Autonomie
- Discrétion
- Maîtrise des outils informatiques
- S'inscrire dans une démarche d'apprentissage continu, en actualisant régulièrement ses connaissances et en développant ses compétences afin de répondre à l'évolution des besoins du service, des réglementations et des outils

Liste
non exhaustive

VOS MISSIONS

Le candidat pourra être amené à exercer, à terme, la fonction de directeur financier commun à la Commune et au CPAS, en cas d'empêchement de la titulaire du poste de directeur financier du CPAS ou de vacance de cet emploi, si les instances de ces deux entités le décident dans le respect des dispositions du Code de la démocratie locale.

En posant sa candidature, le candidat accepte par avance d'assumer cette double fonction si cela lui est demandé

MODALITÉS RECRUTEMENT

Envoyer votre candidature à la Ville de Dinant à l'attention de Madame Valentine Rosier, Direction générale, par courrier recommandé à l'adresse Rue Grande n° 112 5500 DINANT ou par mail à l'adresse service.rh@dinant.be pour **le 16/10/2026, 12h** au plus tard, avec les références : « **Recrutement Directeur·rice financier·ère** »

Les documents suivants doivent **obligatoirement** être **annexés** à la candidature :

- **Lettre de motivation ;**
- **Curriculum vitae détaillé permettant d'attester de l'expérience ;**
- **Copie certifiée conforme du/des diplôme(s) requis ou dans le cas d'un diplôme étranger, l'équivalence de diplôme belge;**
- **Eventuellement toute autre attestation en lien avec la fonction ;**
- **Extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois à compter du 16/10/2026;**

A défaut de tous ces documents, les candidatures seront déclarées irrecevables. Les candidats seront avertis par courriel de la recevabilité de leur candidature et de la convocation aux épreuves.

L'envoi de votre candidature implique la conservation des données durant 3 ans

Information complémentaire : Tél. : 082/404 822 – Mail : service.rh@dinant.be



L'Administration communale de Dinant recrute, avec constitution d'une réserve de recrutement

UN·E DIRECTEUR·RICE FINANCIER·ÈRE STATUTAIRE – TEMPS PLEIN (H/F/X)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour être admis à la procédure de sélection, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être de bonne conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A (licence/master).

Pour pouvoir être nommé en qualité de directeur financier, le candidat déclaré lauréat devra également satisfaire aux conditions suivantes :

- Être déclaré lauréat de la procédure de sélection
- Avoir accompli avec succès la période de stage

EXAMENS* :

ÉPREUVES ÉCRITES : A & B

Les candidats doivent obtenir au minimum 50% à chaque épreuve écrite pour accéder à l'épreuve orale

Dates des épreuves (la Ville se réserve le droit de les modifier) :

**les dates seront
communiquées
ultérieurement**

ÉPREUVE ORALE

C

ÉPREUVE D - ASSESSMENT :

Réalisé par une société spécialisée pour apprécier le profil et émettre un avis motivé.

Pour pouvoir être déclarés lauréats, les candidats doivent obtenir 50% minimum à l'épreuve orale et 60% à l'issue de l'ensemble des épreuves

*PONDÉRATION DES EXAMENS

A. ÉPREUVE ÉCRITE ÉLIMINATOIRE – FORMATION GÉNÉRALE

Permet de juger de la formation générale, de la maturité d'esprit, des facultés de compréhension, des capacités rédactionnelles, d'analyse et de communication du candidat.

Elle consiste en une synthèse et un commentaire d'un exposé de niveau universitaire traitant d'un sujet général (avec possibilité de prise de notes).

- Cotation : 100 points
 - Synthèse : 40 points
 - Orthographe : 20 points
 - Commentaire et maturité d'esprit : 40 points
- Pondération : 20 % du total final.

B. ÉPREUVE ÉCRITE ÉLIMINATOIRE – APTITUDE PROFESSIONNELLE

Permet d'apprécier les connaissances minimales requises dans les matières suivantes :

MATIÈRE	DF
Droit constitutionnel	5 points
Droit administratif	5 points
Droit des marchés publics	25 points
Droit civil	5 points
Finances et fiscalité locales	35 points
Droit communal et loi organique des CPAS	25 points

- Pondération : 30 % du total final.
- Pour être déclarés lauréats, les candidats doivent obtenir au moins 50 % des points dans chacune des deux épreuves écrites.

C. ÉPREUVE ORALE ÉLIMINATOIRE – APTITUDE À LA FONCTION ET CAPACITÉ DE MANAGEMENT

Permet d'évaluer la vision stratégique du candidat, ainsi que ses compétences en gestion des ressources humaines, management et organisation du contrôle interne.

- Pondération : 50 % du total final.
- Minimum requis : 50 % des points.

D. ÉPREUVE DE TYPE « ASSESSMENT »

Organisée pour les candidats ayant réussi les trois épreuves précédentes.

Elle sera confiée à une société spécialisée, chargée d'émettre un avis motivé (favorable, réservé ou défavorable). Cet avis constitue un élément d'appréciation destiné à éclairer le jury dans son évaluation globale de la candidature. Il ne lie toutefois pas le jury, lequel conserve son pouvoir d'appréciation et tient compte de l'ensemble des résultats obtenus par le candidat ainsi que des éléments figurant au dossier. Le jury intègre cet avis dans son rapport final et motive sa décision de déclarer ou non le candidat lauréat.

Résultat final

Au total des deux épreuves écrites et de l'épreuve orale, les candidats doivent obtenir au moins 60 % des points pour être déclarés lauréats.

***Réserve de recrutement** d'une durée de 2 ans pour les candidats lauréats à dater de la désignation en stage du candidat retenu par le Conseil communal.*